

**Conseil économique et social**

Distr. générale
29 décembre 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Cinquante-troisième session**

Vienne, 8-12 mars 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Trafic et offre illicites de drogues et mesures y relatives

Renforcer les capacités de détection et de répression des principaux États de transit voisins de l'Afghanistan sur la base du principe de la responsabilité partagée**Rapport du Directeur exécutif****Résumé**

Les données réunies dans la publication *Afghanistan Opium Survey 2009: Summary Findings* révèlent qu'entre 2008 et 2009, la superficie des terres consacrées à la culture du pavot à opium a diminué de 22 %, passant de 157 000 hectares (ha) à 123 000 ha. Ce considérable changement, plus particulièrement dans la province d'Helmand, peut être attribué à une gouvernance et à un leadership renforcés (y compris au moyen de l'introduction réussie de "zones de cultures alimentaires" pour promouvoir l'agriculture licite), à des mesures plus agressives de lutte contre les stupéfiants et à la dynamique du marché. Au cours de la même période, le nombre de provinces exemptes de cultures de pavot à opium est passé de 18 à 20. La plus grande partie de la culture demeure confinée dans les provinces ayant des problèmes de sécurité, nouvelle preuve du lien entre l'insécurité et la culture du pavot à opium constaté depuis 2007. Malgré la diminution de la superficie de ses terres consacrées à cette activité, l'Afghanistan demeure le lieu de culture de 93 % des pavots à opium du monde. Le transit des produits opiacés sur leur territoire et les activités illicites connexes telles que la contrebande et la fabrication de produits précurseurs continuent à constituer un immense défi pour les pays voisins de l'Afghanistan situés en Asie centrale et au Proche et Moyen-Orient. Le trafic d'héroïne et de produits précurseurs en provenance d'Afghanistan dans l'ensemble de la région demeure une source de financement pour la criminalité organisée et une source d'instabilité.

* E/CN.7/2010/1.



Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 52/2 de la Commission des stupéfiants intitulée “Renforcer les capacités de détection et de répression des principaux États de transit voisins de l’Afghanistan sur la base du principe de la responsabilité partagée”. Il contient une vue d’ensemble des progrès réalisés par l’UNODC et les États Membres au cours de l’année 2009.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/2 intitulée “Renforcer les capacités de détection et de répression des principaux États de transit voisins de l’Afghanistan sur la base du principe de la responsabilité partagée”, la Commission des stupéfiants a réaffirmé qu’elle est déterminée et résolue à s’attaquer au problème mondial de la drogue au moyen d’une approche fondée sur le principe de la responsabilité partagée. Elle a en outre réaffirmé les engagements pris par les États Membres dans la Déclaration politique adoptée par l’Assemblée générale lors de sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2, annexe) et les mesures visant à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue (résolutions S-20/4 A à E de l’Assemblée), s’est félicitée de l’initiative du Pacte de Paris, a noté les progrès accomplis pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, a salué les efforts actuellement déployés par plusieurs organisations régionales et sous-régionales pour renforcer la coopération régionale dans la lutte contre le trafic de drogues d’origine afghane et le détournement des précurseurs chimiques, a pris note avec préoccupation de l’enquête sur la production d’opium en Afghanistan pour 2008 publiée par l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) dans laquelle l’Office indiquait qu’en 2008, l’Afghanistan avait produit 7 700 tonnes d’opium, ce qui représentait 93 % de la production mondiale, et a salué les efforts déployés et les résultats obtenus par les États voisins de l’Afghanistan pour contrôler le flux de drogues illicites ainsi que le soutien offert par l’UNODC pour promouvoir une coordination renforcée et opérationnelle du contrôle des drogues.

2. Dans sa résolution 52/2, la Commission a prié la communauté internationale, en particulier les pays de destination, de fournir d’urgence, sur la base du principe de la responsabilité partagée, une assistance et un appui techniques suffisants aux États de transit les plus touchés en vue de renforcer leurs capacités de lutte contre la circulation de drogues illicites. Elle a exhorté tous les États Membres et l’UNODC à fournir ou faciliter l’assistance et l’appui techniques nécessaires pour mettre en œuvre les initiatives lancées par l’Afghanistan, l’Iran (République islamique d’) et le Pakistan, notamment l’Initiative triangulaire dans le cadre de l’initiative du Pacte de Paris et de la Stratégie Arc-en-ciel. Elle a en outre exhorté les organisations internationales, les institutions financières et les donateurs concernés à soutenir les États les plus touchés par le transit de drogues illicites et l’Afghanistan et à leur fournir l’assistance technique et financière nécessaire. Elle a également exhorté l’UNODC et les États Membres qui en ont les moyens à organiser des séminaires et des ateliers de formation pour les services de détection et de répression compétents de l’Afghanistan et des États voisins.

3. Le présent rapport a été établi sur la base des informations dont disposait l’UNODC à la fin de 2009 à propos des activités et politiques visant à renforcer les capacités de détection et de répression des principaux États de transit voisins de l’Afghanistan, y compris les rapports volontairement présentés par les États Membres. Il contient une vue d’ensemble des progrès réalisés au cours de l’année 2009 dans le cadre de l’initiative du Pacte de Paris et correspondant à la Stratégie Arc-en-ciel, qui concrétise les recommandations faites dans le Pacte de Paris sous forme de mesures devant être mises en œuvre sur le terrain, et qui guide les travaux des bureaux extérieurs de l’UNODC en Afghanistan et dans les pays voisins.

L'évaluation de la deuxième phase de l'initiative du Pacte de Paris, l'élaboration d'une troisième phase de cette initiative et la mise au point du programme régional de l'UNODC pour l'Afghanistan et les pays voisins approuvé lors de la réunion du Groupe des Huit qui a eu lieu à Trieste (Italie) du 25 au 27 juin 2009 figurent parmi les réalisations marquantes de l'année considérée.

II. Afghanistan

4. L'*Afghanistan Opium Survey 2009: Summary Findings* a été publiée par l'UNODC et le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants en septembre 2009. Entre 2008 et 2009, la superficie des terres consacrées à la culture du pavot à opium a diminué de 22 %, passant de 157 000 hectares (ha) à 123 000 ha. Ce changement de situation notable, constaté plus particulièrement dans la province d'Helmand, peut être attribué à une gouvernance et à un leadership renforcés, à des mesures plus agressives de lutte contre les stupéfiants, à des conditions commerciales plus favorables aux récoltes licites et à l'introduction réussie de "zones de cultures alimentaires" pour promouvoir l'agriculture licite. Dans l'ensemble du pays, le nombre de provinces exemptes de cultures de pavot à opium est passé de 18 à 20. La production d'opium a diminué de façon moins spectaculaire (de 10 %, pour atteindre 6 900 tonnes) car les agriculteurs ont tiré plus d'opium de chaque bulbe. La plus grande partie de la culture demeure confinée dans les provinces ayant des problèmes de sécurité: 99 % de la totalité de la culture sont répartis sur sept provinces des régions du sud et de l'ouest, y compris les provinces les moins sûres du pays, prouvant de nouveau le lien entre l'insécurité et la culture du pavot à opium constaté depuis 2007. Malgré cette diminution, plus de 90 % de l'opium mondial provient de l'Afghanistan.

5. Les États voisins de l'Afghanistan et les États d'Asie centrale et du Proche et Moyen-Orient qui servent de pays de transit pour la contrebande d'héroïne acheminée vers les marchés illicites situés plus loin à l'ouest continuent à faire face aux problèmes que posent le trafic d'opium, de morphine et d'héroïne raffinée à travers leur territoire, ainsi que le détournement et la contrebande de produits chimiques précurseurs, l'exploitation de laboratoires clandestins de fabrication de drogues illicites ainsi que l'expansion des réseaux de trafic de drogues sur leur territoire. Le problème commun que représentent les drogues est cependant la force motrice qui soutient divers efforts de coopération tant à l'échelle régionale que sous-régionale. L'UNODC vise à renforcer davantage le principe de la responsabilité partagée grâce à la Stratégie Arc-en-ciel composée de sept initiatives axées sur l'impact qui traitent du contrôle des frontières et de la coopération transfrontalière, de la mise en commun des renseignements, du contrôle des précurseurs, des flux de fonds, de la réduction de la demande de drogues et de la propagation du VIH/sida. La Stratégie Arc-en-ciel, élaborée en grande partie mais pas exclusivement grâce à des fonds accordés par le gouvernement du Canada, demeure l'une des priorités les plus urgentes des membres du Pacte de Paris (E/CN.7/2009/8) et de l'UNODC. Tel que souligné à d'autres reprises, le problème national afghan appelle une solution régionale (E/CN.7/2009/7). Au cours du dernier trimestre 2009, l'UNODC a défini un programme régional pour que l'Afghanistan et les pays voisins mettent en œuvre les priorités stratégiques énoncées dans la Stratégie Arc-en-ciel.

6. En octobre 2009, l'UNODC a publié une étude régionale intitulée *Toxicomanie, criminalité et insurrection – L'opium afghan: une menace transnationale* qui contient des estimations détaillées concernant la culture du pavot à opium, la production d'opium, la main-d'œuvre, les recettes et les prix à l'échelle nationale. Le rapport figure parmi un certain nombre de publications de recherche et d'analyse produites par l'UNODC (consulter également les études antérieures sur la culture du pavot à opium et les études à venir sur le cannabis, la corruption, la demande de drogues, etc.). Cette étude fait état d'une vaste perspective tant du point de vue de sa portée que de son rayon géographique. Ses auteurs envisagent les multiples conséquences de l'acheminement de drogues afghanes au travers du territoire des pays voisins le long des itinéraires des Balkans et de l'Eurasie à destination des pays européens, de la Fédération de Russie et même de la Chine et de l'Inde. Les renseignements contenus dans l'étude d'octobre 2009 visent à aider la communauté internationale à apprécier le fait que le problème afghan nous touche tous et que nous devons tous collaborer à la recherche d'une solution en axant nos efforts sur chacun des maillons de la chaîne pour aider les agriculteurs à réduire la quantité de produits offerts, prévenir et traiter la toxicomanie afin de réduire la demande, et assurer le respect de la loi.

7. L'UNODC souligne en outre dans ce rapport que c'est hors des frontières afghanes que se déroulent les événements les plus sinistres: chaque année le nombre des décès liés à la consommation d'opium provenant d'Afghanistan (peut-être 100 000 dans le monde) excède celui des décès causés par la consommation de toutes les autres drogues. Le nombre de personnes qui meurent d'overdose d'héroïne dans les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) (plus de 10 000) est cinq fois plus élevé que le nombre total des soldats de l'OTAN tués en Afghanistan au cours des huit dernières années. Dans la Fédération de Russie, le nombre de toxicomanes a été multiplié par dix au cours de la dernière décennie. Malgré des efforts majeurs de lutte contre le trafic de drogues, la République islamique d'Iran est envahie par l'opium en provenance de l'Afghanistan, comme le prouve le nombre d'Iraniens (estimé à 1 million) utilisateurs de produits opiacés. L'Asie centrale, jadis simple région de transit pour l'héroïne en provenance de l'Afghanistan, en est aujourd'hui un consommateur majeur. Par conséquent, les pays de cette région font maintenant face à une épidémie de VIH causée en grande partie par l'utilisation des drogues par injection. La Route de la Soie est devenue la route de l'héroïne, jonchée de cadavres et de violence, sillonnant les régions les plus stratégiques et les plus volatiles du monde. Le rapport fournit un diagnostic de la menace transnationale posée par l'opium en provenance de l'Afghanistan; menace à laquelle seul un effort international et véritablement complet permettra de faire face.

8. En ce qui concerne la détection et la répression, dans le cadre du projet sur le renforcement des capacités opérationnelles de la Police afghane des stupéfiants, l'UNODC a continué à soutenir sa modernisation et sa plus grande efficacité afin d'améliorer la coopération pour la détection et la répression pour lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogues. En 2009, le soutien de la mise en place de directions provinciales de la Police afghane des stupéfiants, y compris à Ghazni et Baglan, a constitué le noyau central des activités.

9. Un consultant international a travaillé en qualité de mentor pour améliorer la capacité du laboratoire de police scientifique en matière de drogues de la Police

afghane des stupéfiants. Sous sa tutelle, le laboratoire a commencé à produire des résultats d'analyses plus exacts destinés au tribunal de lutte contre les stupéfiants, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre des condamnations et une relation plus étroite entre le personnel, les procureurs et les enquêteurs du Groupe de travail sur la justice pénale antidrogue. Le mentor a présenté des recommandations concernant l'obtention du matériel et des produits chimiques nécessaires et a fourni une formation approfondie à propos des techniques et méthodes analytiques modernes pour analyser les drogues. En outre, le laboratoire a publié deux numéros de la publication trimestrielle intitulée *Laboratory Information Bulletin*, disponible sur le site Web de l'UNODC (www.unodc.org).

10. En vertu du projet visant à soutenir un groupe de formation pour la lutte contre les stupéfiants au sein de l'École de police afghane¹, l'UNODC a continué à appuyer l'École d'instruction pour la lutte contre la drogue en lui fournissant des ressources et du matériel adéquats pour organiser la formation destinée aux nouveaux agents de la Police afghane des stupéfiants. Afin de garantir la durabilité de ses efforts, l'UNODC a également œuvré à l'élaboration d'une approche de formation des instructeurs au sein de l'École. Les démarches pour l'obtention et la construction d'un campus de l'École à Kandahar ont été entamées. La direction de la Police afghane des stupéfiants devrait être située au même endroit. Vingt fonctionnaires de la police des stupéfiants ont été formés par l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée à l'École d'instruction pour la lutte contre la drogue et 21 agents de divers services la Police afghane des stupéfiants, bureaux central et provinciaux, ont suivi un cours de formation des instructeurs à Moscou.

11. En ce qui concerne la gestion des frontières (projet sur le renforcement du contrôle des frontières dans les provinces occidentales et méridionales), les mentors de l'UNODC sur le terrain ont continué à apporter leur soutien au perfectionnement de la police des frontières afghane et à ses opérations tactiques sur le terrain, particulièrement le long de la frontière occidentale de l'Afghanistan où les saisies de cargaisons illicites (par exemple, drogues et armes) ont triplé. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et le gouvernement du Japon, l'UNODC a apporté son appui à la construction d'un centre régional de contrôle des frontières à Nimroz.

12. Dans le cadre du projet sur la coopération régionale pour le contrôle des précurseurs entre l'Afghanistan et les pays voisins, en plus du soutien de la deuxième phase de l'initiative Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic (TARCET II), l'UNODC a appuyé la mise en place de la Section de contrôle des précurseurs au bureau central de la Police afghane des stupéfiants (10 agents au bureau de Kaboul et 12 en vue d'un déploiement provisoire). En juin 2009, tous les membres de la Section ont subi des tests polygraphiques. Les programmes de formation, destinés dans un premier temps au personnel à Kaboul, ont débuté en mai 2009. Ils seront également offerts au

¹ Le budget d'ensemble du programme de l'UNODC en Afghanistan (18 projets) s'élève à environ 120 millions de dollars pour la période allant jusqu'en 2012. Il comporte des contributions faites par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, de la Lituanie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et du Royaume-Uni.

personnel des provinces. En collaboration avec le gouvernement français, l'UNODC a terminé un cours de formation de deux semaines pour 10 agents de la Section, six de l'École d'instruction pour la lutte contre la drogue et trois de l'équipe mobile de détection de Kaboul de la Police afghane des stupéfiants.

13. En tant que voisine de l'Afghanistan, la Chine a souffert directement de la contrebande de drogues à l'intérieur de ses frontières et de leur transit sur son territoire orchestrés par les cartels de la drogue. La Commission nationale de contrôle des stupéfiants de la Chine a collaboré avec les services appropriés de détection et de répression pour accentuer les efforts déployés pour empêcher le flux de drogues en renforçant les contrôles internes et en empêchant les entrées dans les ports. La Chine a rejeté toutes les demandes d'exportations de précurseurs chimiques vers l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan ainsi que les pays d'Asie centrale lorsque le pays de destination n'a pas accepté d'importer ces substances. Qui plus est, les services chinois de détection et de répression responsables du contrôle des drogues ont renforcé les mécanismes d'échange de renseignements et de coopération judiciaire en place avec l'Afghanistan, l'Inde, le Pakistan, le Tadjikistan et la Thaïlande².

14. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a engagé 510 millions de livres pour appuyer la Stratégie de développement national de l'Afghanistan (S/2006/105, annexe) pour la période allant jusqu'en 2013³. En outre, en 2008, le Royaume-Uni a aidé à financer le plan de lutte contre les stupéfiants mis en place par le gouverneur Mangal (Helmand) et la distribution de semence de blé gratuite à 32 000 agriculteurs de cette province (en vue de la mise en place de "zones de culture alimentaire"). En 2009, Il a de nouveau apporté son appui à ce plan dans le cadre duquel des semences de blé ont été gratuitement distribuées à près de 39 000 agriculteurs du Helmand. Pendant la période 2008-2009, le Royaume-Uni a dépensé 29 millions de livres pour appuyer les efforts liés à l'interdiction et ceux connexes à la détection et à la répression. Il a joué un rôle essentiel dans la création de la Police afghane des stupéfiants, y compris en fournissant formation, mentorat et matériel ainsi que son appui financier aux bureaux de la Police afghane des stupéfiants établis à Kaboul et dans la province du Helmand, contribuant à faire de ce dernier une organisation efficace fondée sur l'utilisation des renseignements⁴.

² Entre 2006 et 2009, 12 livraisons transfrontalières contrôlées ont été réalisées avec succès. Un certain nombre de gangs criminels ont été démantelés et les criminels participant au trafic de drogues ont été arrêtés. La Chine a également apporté son soutien aux services de détection et de répression des pays concernés en leur offrant une formation du personnel ainsi que du matériel.

³ Cela représente une augmentation de l'engagement du Royaume-Uni de 330 millions de livres pour la période 2006-2009. Les fonds engagés pour la période en cours seront principalement utilisés pour le développement étant donné que la promotion des moyens de subsistance licites demeure une priorité.

⁴ Entre avril 2008 et avril 2009, le bureau du Helmand de la Police afghane des stupéfiants a arrêté 134 trafiquants de stupéfiants et saisi plus de 6 500 kg d'opium, 240 kg d'héroïne et plus de 17 tonnes de graines de pavot. Les conseillers en politique du Royaume-Uni travaillent, de façon bilatérale et par l'entremise de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL), pour apporter leur soutien au bureau du Helmand de la Police afghane des stupéfiants et à la réforme du Ministère de l'Intérieur.

15. Le Royaume-Uni a été l'un des principaux pays à participer à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL). Il a aidé à renforcer les capacités du Groupe de travail sur la justice pénale antidrogue⁵, une équipe interministérielle active dans les domaines de la détention, des enquêtes, des poursuites et des activités judiciaires visant le commerce des stupéfiants. Le Royaume-Uni a en outre fourni des conseillers et agents pour faire la promotion du développement du secteur carcéral grâce à la formation et au mentorat. Il fournit une formation et un mentorat aux agents de détection et de répression afghans pour les aider à s'attaquer à la corruption, y compris celle qui est connexe aux stupéfiants. Le Ministère afghan de la lutte antidrogue est opérationnel depuis décembre 2004. Le Royaume-Uni lui apporte son appui par le biais d'un programme de renforcement des capacités d'une valeur de 12,5 millions de livres.

16. L'Italie a appuyé les efforts de renforcement des capacités en contribuant au programme de l'UNODC en République islamique d'Iran et en fournissant une assistance en nature sous forme du déploiement dans la région de chargés de liaison en matière de drogue. Plus particulièrement, en septembre 2009, le chargé de liaison en matière de drogue de l'ambassade d'Italie à Kaboul a participé, en qualité de formateur, à un cours d'analyse organisé dans le cadre de l'initiative TARCET II. En octobre 2009, il a dispensé un cours sur le projet sur la stratégie et l'analyse à l'intention des agents de police qui travaillent au Ministère afghan de la lutte antidrogue.

17. Au cours de la période visée par le rapport, de nombreux États Membres, y compris le Royaume-Uni et les États-Unis, ont discuté de leurs politiques et stratégies pour l'Afghanistan et les ont examinées pour finir par adopter une approche régionale plus intégrée. En mars 2009, les États-Unis ont publié leur livre blanc sur la politique des États-Unis en Afghanistan et au Pakistan. Il comportait l'expansion des capacités des forces de sécurité et de la police, la destruction du lien entre les stupéfiants et insurrection et la mobilisation d'un soutien international plus important à l'égard des objectifs communs concernant l'Afghanistan. En particulier, en s'engageant à contribuer 150 millions de dollars pour la période 2009-2013, l'Agency for International Development des États-Unis a réalisé une importante contribution aux efforts d'éradication de la culture du pavot à opium. Ces fonds seront en partie utilisés pour encourager une agriculture de substitution. En avril 2009, le Royaume-Uni a présenté une stratégie rénovée qui énonce la nouvelle approche de l'assistance offerte à l'Afghanistan et au Pakistan. Elle met l'accent sur la collaboration entre les partenaires internationaux pour obtenir des ressources et veiller à la répartition des tâches et à une meilleure coordination des efforts entre l'Afghanistan et le Pakistan, plus particulièrement dans les régions frontalières, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, contre les insurrections et la lutte antidrogues, ainsi que la gouvernance et le développement.

18. Deux vastes nouvelles initiatives ont été présentées au cours de l'année 2009: le projet intitulé Comprehensive Agriculture [agricultural] and Rural Development

⁵ Le Groupe de travail sur la justice pénale antidrogue a été établi en décembre 2005 avec l'appui du Royaume-Uni. Constitué d'enquêteurs, de procureurs et de juges afghans, il est conçu pour collaborer avec la Police afghane des stupéfiants en ce qui concerne les poursuites connexes aux drogues. En 2008 et 2009, le principal tribunal du Groupe de travail a traité 236 affaires provenant de toutes les régions de l'Afghanistan et impliquant 393 défendeurs dont 259 ont été condamnés, soit un taux de condamnation de 66 %.

et l'initiative de la Banque mondiale contenue dans sa Note de stratégie intérimaire. Les deux outils pourraient contribuer à une réduction supplémentaire de la vulnérabilité des agriculteurs face aux contrecoups. Avec le Programme national de solidarité, ils constituent une forme essentielle d'aide au développement.

19. En outre, plusieurs conférences internationales majeures ont eu lieu en 2009, y compris la Conférence internationale sur l'Afghanistan intitulée "A Comprehensive Strategy in a Regional Context" qui a eu lieu à la Haye (Pays-Bas) le 31 mars; conférence à laquelle les participants ont réitéré leur engagement envers l'Afghanistan et leur intention de coordonner les institutions locales et de les renforcer. Lors de la troisième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan qui a eu lieu à Islamabad les 13 et 14 mai, les participants ont demandé que les efforts concertés soient approfondis afin de fournir des moyens de subsistance de substitution, d'ouvrir les marchés régionaux aux produits de l'horticulture et de l'agriculture afghanes et pour renforcer les mécanismes juridiques et de sécurité de lutte contre les stupéfiants. Lors de la réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN qui a eu lieu à Oslo du 22 au 26 mai, les participants ont réitéré le fait que la question concernant la sécurité en Afghanistan constitue la principale préoccupation. Les participants à la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de Shanghai pour la coopération qui a eu lieu en mai et à la réunion du Conseil des chefs d'État de la même organisation qui a eu lieu à Iekaterinbourg (Fédération de Russie), les 15 et 16 juin 2009 ont promis une plus grande unité, coopération économique, détermination à lutter contre le terrorisme et à s'attaquer à la crise économique mondiale, à élaborer un système financier mondial équitable et à assurer la sécurité énergétique et alimentaire, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies qui assumera un rôle de coordination. La réunion a inauguré le mécanisme de coopération de l'Organisation de Shanghai pour la coopération en matière de contrôle des drogues, faisant entrer la coopération pour le contrôle des drogues au sein de cette organisation dans une nouvelle phase. Un mécanisme de travail à trois niveaux regroupant les dirigeants des institutions de contrôle de la drogue, des hauts responsables et experts sera mis en place et devrait jouer un rôle important dans l'amélioration de la coopération en matière de contrôle des drogues au sein de l'Organisation de Shanghai pour la coopération⁶.

20. Le Groupe des Huit s'est réuni à Trieste (Italie), du 25 au 27 juin 2009. Lors de cette réunion, les États membres de ce groupe, ainsi que l'Afghanistan et le Pakistan, convenant que la stabilité et le développement de la région sont étroitement liés, se sont engagés à collaborer pour attaquer les problèmes que représentent les insurrections, la corruption et autres défis régionaux. Le contrôle des frontières, le trafic des stupéfiants dans la région, les réfugiés ainsi que les infrastructures, l'agriculture et la sécurité alimentaire figurent parmi les sujets discutés. Élaboré en conjonction avec la troisième phase de l'initiative du Pacte de

⁶ Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération organiseront une réunion des hauts responsables dans le domaine du contrôle de la drogue pour envisager et décider une stratégie de contrôle de la drogue propre à l'Organisation. Pour renforcer la coopération entre les institutions de contrôle de la drogue des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, quatre groupes d'experts seront mis en place pour couvrir les aspects juridique, de détection et de répression en matière de maintien de l'ordre lié aux drogues, du contrôle des précurseurs chimiques et de la réduction de la demande de drogues.

Paris, le programme régional de l'UNODC pour l'Afghanistan et les pays voisins a été adopté lors de la réunion. La gestion des frontières et la coopération, l'échange de renseignements, les crimes financiers et le blanchiment d'argent ainsi que la coopération judiciaire faisaient partie des priorités.

21. Les 26 et 27 novembre 2009, la réunion annuelle de politique du Pacte de Paris a eu lieu à Vienne. Une vue d'ensemble des résultats de la table ronde d'experts du Pacte de Paris sur l'Europe Occidentale qui s'est déroulée à Paris les 22 et 23 octobre a été communiquée aux participants qui ont également reçu les recommandations des groupes de travail sur la lutte contre les stupéfiants et la réduction de la demande de drogues. En outre, il leur a été fourni des renseignements et des mises à jour portant sur des initiatives connexes entreprises par le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, le Conseil OTAN-Russie et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). De vastes discussions et interventions ont eu lieu à propos de l'importance du contrôle des précurseurs chimiques (particulièrement au moyen de l'initiative TARCET et des travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants) et au sujet du hawala et d'autres systèmes de paiement. Un appui particulièrement solide a été apporté aux travaux supplémentaires sur les précurseurs et à la coopération en matière de gestion des frontières, et de flux financiers. Lors de la septième réunion consultative de politique du Pacte de Paris, l'accent a été mis sur les futurs objectifs d'une possible troisième phase de cette initiative dans le contexte des conclusions de l'évaluation externe réalisée entre mai et août 2009, étant donné que la phase actuelle du projet devait se terminer à la fin du mois de mai 2010. Des suggestions visant une approche plus thématique, y compris l'établissement de plus nombreux groupes de travail d'experts, et par conséquent d'un plus grand nombre de réunions dirigées par des experts, ont été présentées. Il a en outre été convenu que dans le cadre d'une troisième phase de l'initiative du Pacte de Paris, trois des principales composantes seraient abordées: amélioration du mécanisme de consultation de l'initiative, participation accrue des partenaires et amélioration du Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs.

III. Coopération entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan

22. La coopération entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan a progressé sur plusieurs fronts. En particulier, la coordination s'est améliorée dans de nombreux secteurs grâce à des mécanismes régionaux de renforcement de la coopération aux frontières et de l'échange d'informations, par exemple dans le cadre de l'Initiative triangulaire et du plan d'action exposé dans le livre vert de la Stratégie Arc-en-ciel.

23. Fin février 2009, une cellule de planification conjointe a été établie à Téhéran pour recueillir et analyser des renseignements en Afghanistan, en Iran (République islamique d') et au Pakistan. Le trois pays ont désigné des experts pour la planification des opérations régionales contre le trafic de drogues et de précurseurs chimiques en se fondant sur les analyses des renseignements connexes à la criminalité. Cette initiative a joué un rôle essentiel dans la mise en place de la première opération conjointe contre les réseaux de trafiquants de drogues réalisée dans le cadre de l'Initiative triangulaire en mars 2009. La deuxième opération

conjointe, entre l'Afghanistan et l'Iran (la République islamique d'), a eu lieu en juillet 2009. Un mois plus tard, les autorités iraniennes et pakistanaises menaient à bien une troisième opération conjointe⁷. La cellule de planification conjointe continuera de travailler dans une phase pilote jusqu'à ce que les trois pays désignent des agents de liaison à titre permanent.

24. La deuxième réunion ministérielle trilatérale entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d'), l'UNODC et la Mission des Nations Unies en Afghanistan a eu lieu à Kaboul, à l'ambassade d'Iran en mai 2009. Le sous-ministre de l'Intérieur (chargé de la lutte contre les stupéfiants) de l'Afghanistan a loué la coopération renforcée entre l'Afghanistan et l'Iran (République islamique d') dans ce domaine.

25. En mai 2009, la première réunion présidentielle sur la coopération trilatérale a été organisée par les chefs d'État de l'Afghanistan, de l'Iran (République islamique d') et du Pakistan. Lors de cette réunion, les participants ont adopté la Déclaration de Téhéran dans laquelle l'accent a été mis sur la nécessité de collaborer pour améliorer les conditions économiques de la population de ces trois pays ainsi que sur la nécessité de s'attaquer aux causes premières du terrorisme et de l'extrémisme violent, et celle de lutter contre la criminalité transnationale organisée.

26. En July 2009, l'UNODC a organisé à Kaboul, une réunion d'information pour les chefs d'équipe participant à l'initiative TARCET II conçue pour prévenir l'introduction en contrebande en Afghanistan de produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne. La réunion d'information était la première du genre organisée en Afghanistan et a rassemblé plus de 40 délégués de 13 pays et organisations internationales et régionales. En août 2009, une première saisie a été réalisée dans le cadre de l'initiative TARCET II (4 620 kg d'anhydride acétique au Baloutchistan).

27. Une troisième réunion de hauts responsables a eu lieu à Téhéran les 29 et 30 juillet 2009 dans le cadre de l'Initiative triangulaire. Elle a rassemblé les hauts responsables afghans, iraniens et pakistanais des services de lutte contre les stupéfiants de ces trois pays ainsi que des représentants de l'UNODC. Le plan d'action adopté par ces hauts responsables contient une série de mesures sur le partage de l'information et des renseignements, les bureaux frontaliers de liaison, les communications transfrontalières, les opérations conjointes et le contrôle des précurseurs. Les représentants des trois pays se sont accordés sur une série de mesures visant à renforcer l'efficacité de la cellule de planification conjointe notamment en la reliant au Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale dans le cadre de l'initiative TARCET II.

28. La troisième réunion ministérielle de l'Initiative Trilatérale a regroupé les ministres afghans, iraniens et pakistanais de l'intérieur et de la lutte contre les stupéfiants dans les bureaux de l'UNODC à Vienne le 27 octobre 2009. Les discussions ont porté sur la cellule de planification conjointe, les opérations

⁷ Pendant la première opération conjointe, la police iranienne des stupéfiants et la Police afghane des stupéfiants ont saisi 497 kg d'opium, 93,5 kg d'héroïne et 98 kg de hachisch. Trois gangs criminels ont été démantelés et 22 personnes arrêtées. La troisième opération conjointe a été réalisée par les organismes iraniens et pakistanais de lutte contre les stupéfiants les 24 et 25 août 2009. Au cours de cette opération, 664 kg de diverses sortes de drogues ont été saisis par la police iranienne des stupéfiants.

conjointes, les mécanismes de coopération, les bureaux frontaliers de liaison et les communications transfrontalières. Un certain nombre d'étapes pratique pour renforcer la coopération et les capacités dans le cadre des efforts conjoints de lutte contre le trafic de drogues ont été adoptées. Il a été convenu que les réunions des hauts responsables auront lieu deux fois par an sous la présidence du chef de la Police afghane des stupéfiants, de la police iranienne des stupéfiants et de la Force pakistanaise de lutte contre les stupéfiants dépendant du Ministère du contrôle des stupéfiants. La quatrième réunion ministérielle devrait avoir lieu à Islamabad en 2010.

29. Conformément à la déclaration publiée à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, de l'Afghanistan et du Pakistan qui s'est déroulée à Potsdam (Allemagne) le 30 mai 2007, le Canada a facilité la coopération entre l'Afghanistan et le Pakistan grâce à une série d'ateliers techniques et pratiques connus sous le nom de "Processus de Dubaï". Ce processus s'est traduit par l'élaboration de plans d'action détaillés dans cinq domaines (douanes, lutte contre les stupéfiants, gestion des déplacements des personnes, détection et répression, et utilisation du développement économique et social pour créer un lien entre le gouvernement et les personnes). Dans ce cadre, le Canada facilite la mise en œuvre de recommandations par l'Afghanistan et le Pakistan, y compris celles portant sur la lutte contre les stupéfiants. De façon plus générale, le Canada fournit 52 millions de dollars canadiens à l'UNODC pour la programmation liée à la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan pour la période 2007-2011. Au cours de l'année 2009, le Canada et l'UNODC ont simplifié leur initiative d'appui de la gestion du contrôle frontalier dans la région et ont harmonisé l'Initiative Trilatérale et le programme de renforcement des capacités nationales de lutte contre les stupéfiants avec le Processus de Dubaï.

IV. Coopération avec la République islamique d'Iran

30. L'UNODC coopère du point de vue technique avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran dans les domaines de la lutte contre les stupéfiants, de la réduction de la demande de drogues, du VIH/sida et de l'état de droit. Dans chacun de ces domaines, le programme de pays de l'UNODC pour la République islamique d'Iran⁸ est conçu pour faciliter le dialogue entre la communauté internationale et le gouvernement iranien et, par conséquent, l'apport et la mise en œuvre d'une assistance technique aux niveaux bilatéral et multilatéral. Le programme de pays de l'UNODC facilite en outre la mise en œuvre des trois volets suivants de la Stratégie Arc-en-ciel: le "livre vert", sur l'Initiative Trilatérale, le "livre rouge" sur l'initiative TARCET et le "livre bleu" sur la réduction de la demande de drogues et le VIH/sida.

31. Des fonctionnaires du Bureau de pays de l'UNODC en République islamique d'Iran ont participé à la réunion des experts en détection et répression organisée par l'UNODC dans le cadre de l'Initiative triangulaire qui a eu lieu du 2 au

⁸ Le programme de pays de l'UNODC pour la République islamique d'Iran pour la période 2008-2011 comporte 13 projets. Le budget total du programme s'élève à environ 20 millions de dollars, dont 9 millions fournis par la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni ainsi que par l'Union européenne.

5 février 2009. Le 13 mai, le bureau de pays a organisé une réunion avec les chargés de liaison en matière de drogues italiens et saoudiens basés à Téhéran afin de discuter d'une possible coopération avec des homologues nationaux du système judiciaire et autres pour lutter contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent ainsi que pour promouvoir l'entraide judiciaire.

32. Entre janvier et mars 2009, le Bureau de pays de l'UNODC en République islamique d'Iran a réalisé une série d'activité dans le cadre du projet sur les contrôles frontaliers intégrés en République islamique d'Iran, y compris l'installation d'un détecteur et l'organisation de séances de formation sur son utilisation à l'aéroport Imam Khomeini, l'ouverture d'appels d'offres pour un deuxième détecteur et la formation de 10 chiens détecteurs de drogues.

33. Au cours des trois premiers mois de 2009, un certain nombre d'activités ont été mises en œuvre dans le cadre du projet sur la mobilisation et la coopération régionale concernant la réduction de la demande de drogues en République islamique d'Iran. Parmi ces activités figurent le suivi sur la constitution de réseaux et la durabilité des organisations non gouvernementales réalisé auprès du siège national des institutions de contrôle des drogues et les organisations non gouvernementales formatrices ainsi que le suivi et l'évaluation technique du rapport sur le profilage chimique des stimulants de type amphétamine sous forme de comprimés en République islamique d'Iran, qui a été communiqué aux entités appropriées au siège national des institutions de contrôle des drogues et à la Section scientifique et du laboratoire de l'UNODC.

34. Les 28 et 29 avril 2009, le Bureau de pays de l'UNODC en République islamique d'Iran, en collaboration avec la police iranienne des stupéfiants et le siège national des institutions de contrôle des drogues, a organisé la huitième Conférence internationale des chargés de liaison en matière de drogues à Téhéran à laquelle ont assisté des chargés de liaison en matière de drogues et autres participants venus d'Afghanistan, du Canada, de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, du Japon, du Koweït, des Pays-Bas, du Pakistan, du Qatar, de la Roumanie, d'Arabie saoudite, de Turquie, des Émirats arabes unis et du Royaume-Uni ainsi que la délégation de la Commission européenne au Kazakhstan. Une visite de la cellule de planification conjointe a été organisée le premier jour de la conférence.

35. L'UNODC, avec la coopération du siège national des institutions de contrôle des drogues, a organisé une formation approfondie concernant l'initiative TARCET II. Elle a eu lieu du 7 au 13 octobre 2009 et constituait un suivi de l'Opération "Trans-shipment" lancée en août 2006 et axée sur l'identification et la saisie de cargaisons de produits chimiques, en particulier de l'anhydride acétique, introduites en contrebande en Afghanistan par divers postes frontaliers.

36. Dans le cadre du projet visant à améliorer les capacités législatives et judiciaires de la République islamique d'Iran à s'attaquer à la criminalité organisée et au blanchiment d'argent, et à promouvoir une entraide judiciaire, des instructeurs italiens ont formé trois agents du service de renseignement financier de l'Iran entre le 25 et le 29 octobre 2009. Le règlement sur la lutte contre le blanchiment d'argent, signé le 2 décembre, est entré en vigueur le 9 du même mois.

V. Coopération avec le Pakistan

37. Au cours de l'année 2009, l'UNODC⁹ a modifié sa position au Pakistan afin de mettre en œuvre un programme de pays complet d'appui des travaux des Amis d'un Pakistan démocratique. Qui plus est, il s'est avéré que l'UNODC occupe une place unique pour soutenir les efforts du gouvernement de ce pays pour répondre efficacement aux problèmes posés par les drogues et la criminalité. Au cours des vingt dernières années, l'UNODC a aidé le gouvernement du Pakistan à mettre en œuvre des projets et programmes visant à éradiquer la culture locale du pavot à opium, à élaborer un plan directeur et à accroître les capacités dans les domaines de la détection et de la répression ainsi que de la réduction de la demande de drogues. L'UNODC a élaboré un plan d'action sous-régional pour lutter contre les effets nuisibles des opiacés en provenance d'Afghanistan.

38. Le Bureau de pays de l'UNODC au Pakistan a commencé à élaborer un nouveau dispositif de contrôle des précurseurs dont le principal objectif sera d'endiguer le flux des précurseurs acheminés du Pakistan en Afghanistan. Les principaux efforts tendront à améliorer les capacités de déceler et d'interdire les expéditions illicites de précurseurs à destination du Pakistan et en provenance de ce pays vers l'Afghanistan ainsi qu'à améliorer la coopération avec l'Afghanistan, la Chine, l'Inde, l'Iran (République islamique d') et le Tadjikistan, à moins que le détournement du commerce national ne soit considérable.

39. Qui plus est, l'UNODC participe au "programme de pays unique" signé avec le gouvernement du Pakistan le 4 février 2009.

40. Les Amis d'un Pakistan démocratique ont organisé une rencontre ministérielle en avril 2009 au cours de laquelle la résolution du gouvernement du Pakistan de promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité au sein de la région et de collaborer de façon constructive avec la communauté internationale pour promouvoir ces objectifs à l'échelle mondiale a été reconnue. Dans ce contexte, le gouvernement du Pakistan et la communauté des donateurs ont reconnu le rôle important que pourrait jouer l'UNODC dans le secteur de la sécurité. Le Bureau de pays de l'UNODC au Pakistan est en train de mettre en œuvre un programme portant sur l'état de droit, la sécurité et la justice.

⁹ À la fin 2009, le programme de pays de l'UNODC concernant le Pakistan comportait 15 projets en cours dont le budget total s'élevait à 13,3 millions de dollars. Le programme de pays, auquel il manquait 7,2 millions de dollars fin 2009, a bénéficié de fonds provenant de l'Australie et du Canada.

VI. Coopération avec les État d'Asie centrale

41. L'Asie centrale¹⁰ demeure l'un des principaux couloirs pour le trafic d'opium et d'héroïne en provenance d'Afghanistan. En 2006, environ 15 % de l'héroïne sortant clandestinement d'Afghanistan ont emprunté la route nord passant par la Fédération de Russie vers l'Europe, alors que des quantités non déterminées étaient également introduites en contrebande en Chine de l'ouest (Région autonome du Xinjiang). Comme l'Afghanistan produit des quantités d'opiacés qui dépassent de loin la demande mondiale, la drogue est de plus en plus absorbée dans les zones adjacentes situées sur les itinéraires de contrebande.

42. À la lumière du succès de l'initiative TARCET, une deuxième phase appelée TARCET II a été lancée. Une séance de planification de haut niveau concernant cette dernière a eu lieu à Tachkent en mai 2009 afin de déterminer d'autres activités proactives et pratiques qui pourraient être mises en place en Afghanistan et dans les États voisins pour conduire à l'identification et l'interception de produits chimiques de contrebande destinés à la fabrication illicite d'héroïne. En outre, la réunion a permis de s'assurer de la coopération régionale et interrégionale ainsi que de veiller au renforcement des capacités des gouvernements quant à l'organisation et à la mise en œuvre d'opérations fondées sur le renseignement. Une réunion au sujet de la collecte de renseignements a eu lieu à Kaboul en juin 2009 pour s'assurer que les interventions seront plus ciblées dans le cadre de TARCET II.

43. L'UNODC a continué à fournir une assistance juridique pour améliorer tant la législation et la pratique dans les affaires d'extradition que l'entraide judiciaire. En mai 2009, l'UNODC et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont organisé, à Almaty (Kazakhstan), un atelier sur la saisie, la confiscation et le partage ou le remboursement des profits de la criminalité organisée lorsqu'ils sont transférés dans un pays étranger. Cet atelier a regroupé des représentants d'organismes du Kazakhstan, du Kirghizstan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan, ainsi que des juges, procureurs, agents de détection et de répression et/ou experts venant d'Irlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Des représentants des services de renseignement financier afghans, d'INTERPOL et de l'Office européen de police (Europol) étaient également présents.

44. Accueilli par le gouvernement du Kazakhstan et inauguré le 9 décembre 2009, le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale est devenu complètement opérationnel. Établi à titre d'initiative d'assistance technique de l'UNODC pour faciliter la mise en commun de l'information et des analyses portant sur le trafic de drogues, le Centre facilite la coordination des opérations réalisées

¹⁰ Le Bureau régional de l'UNODC pour l'Asie centrale avait 19 projets en cours en 2009 représentant plus de 60 millions de dollars. Les projets de lutte contre les stupéfiants étaient centrés sur la mise en œuvre de la Stratégie Arc-en-ciel, y compris en apportant un appui à l'Organe de contrôle des drogues du Tadjikistan. Il était en outre centré sur les mesures de contrôle des frontières le long de l'intégralité de la frontière entre l'Asie centrale et l'Afghanistan, en mettant l'accent sur les unités mobiles et l'utilisation des renseignements et de l'analyse, sur le contrôle des précurseurs et sur les livraisons contrôlées, des séances de formation OTAN-Russie, une formation du personnel de détection et de répression dans le domaine de l'informatique et l'établissement du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale.

par les services de détection et de répression de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Turkménistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Il a établi des mécanismes de coopération informels avec des organisations internationales telles INTERPOL, Europol et l'Organisation mondiale des douanes ainsi qu'avec les autorités compétentes chargées de la détection et de la répression dans divers États européens, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Les travaux ont commencé pour officialiser les accords de coopération bilatéraux avec INTERPOL, Europol et l'Organisation mondiale des douanes. Les bases de données pour la collecte des renseignements contenus dans les rapports présentés au Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale ont été établies et des rapports analytiques stratégiques fondés sur ces renseignements sont en cours de publication. En réalisant la promotion de la coordination entre les services de détection et de répression, le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale a contribué à l'interruption de 12 itinéraires transnationaux de contrebande d'héroïne et la saisie de plus de 200 kg d'héroïne. Il a en outre contribué à la formation en matière de détection et de répression sur le terrain grâce à un exercice de livraison contrôlée en temps réel auquel ont participé le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. L'exercice abordait les questions pratiques auxquelles sont confrontés les services en les aidant à planifier les opérations conjointes, traiter les éléments de preuve, transmettre les procédures, maintenir la surveillance d'un pays à l'autre et veiller à l'échange constant d'information en temps réel. Le personnel du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale a permis au Centre de demeurer opérationnel jour et nuit pendant la durée de la formation, assumant le rôle de coordinateur.

VII. Conclusions et recommandations

45. La Commission des stupéfiants voudra peut-être envisager ce qui suit:

a) Encourager la poursuite du soutien à l'Afghanistan et aux pays voisins pour faire en sorte que les objectifs prioritaires énoncés dans la Stratégie Arc-en-ciel et le nouveau programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins bénéficient d'un financement suffisant pour obtenir les résultats attendus et encourager le soutien bilatéral et multilatéral en vue de maximiser l'impact opérationnel de cette stratégie;

b) Saluer l'élaboration du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins qui vise à concrétiser la Stratégie Arc-en-ciel en incluant de nouveaux domaines tels que la coopération judiciaire internationale et le renforcement des capacités concernant les services scientifiques et criminalistiques pour l'Afghanistan et les pays voisins; encourager l'Afghanistan et les pays voisins ainsi que d'autres États Membres et les partenaires du Pacte de Paris à apporter leur soutien actif à ces domaines prioritaires et leur contribution à la coopération régionale;

c) Encourager le déploiement à l'échelle provinciale de l'assistance technique en Afghanistan, pour regrouper ainsi des actions de lutte contre les drogues, concernant notamment la détection et la répression, les moyens de subsistance alternatifs et la réduction de la demande, avec l'assistance en matière de

justice pénale et de lutte contre la corruption, et compléter ces efforts provinciaux par des activités tendant à mieux contrôler les frontières des provinces afghanes avec les pays voisins (dont l'Iran (République islamique d') et le Pakistan, le long de l'itinéraire sud, et l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan le long de la route nord);

d) Saluer les réalisations de l'Initiative triangulaire; encourager le détachement de fonctionnaires (de l'Afghanistan et du Pakistan) auprès de la cellule de planification conjointe et l'échange de renseignements entre les trois pays participant à cette initiative; et exhorter ces trois pays à exécuter des opérations conjointes conçues par la cellule;

e) Garder à l'esprit l'importance de l'échange d'informations et de renseignements, de la coopération transfrontalière et de l'utilisation de techniques modernes d'interception pour s'attaquer aux groupes de trafiquants de drogues, exhorter les États d'Asie centrale à utiliser au mieux le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, les bureaux frontaliers de liaison et les équipes mobiles d'interception et à relier ces initiatives à des interventions similaires (par exemple celles de la cellule de planification conjointe et du Centre de renseignements en matière criminelle pour les États du Golfe) en Afghanistan et dans l'ensemble de la région;

f) Considérer la coopération régionale, internationale et interorganismes à laquelle la mise en œuvre de l'initiative TARCET et TARCET II a donné lieu comme un exemple de pratique optimale, appeler à la prolongation de l'initiative TARCET et de stratégies similaires en 2010;

g) Exhorter les partenaires du Pacte de Paris, en particulier ceux qui ont financé sur une base bilatérale des activités dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, à mettre à disposition des données et autres informations sur l'assistance bilatérale fournie dans le domaine du contrôle des drogues, par l'intermédiaire du Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs (www.paris-pact.net).